



Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier juin à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Catherine FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOSZ, Bérange MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD et Claudine CHALLAND.

Excusés

avec pouvoir : Patrick BOUVIER, excusé, pouvoir donné à Patrick MÉANT, Pierre BOUVIER, excusé, pouvoir donné à Sébastien BUSSY.

Absent : François GERENTET.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Marie-Claire LIORET a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 20h10.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Vente de la parcelle cadastrée E n° 570 à la Communauté de Communes de la Côtière à (3CM) – Annulation de la délibération n° 2020-10-06.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-10-06 du 6 octobre 2020, les membres du conseil municipal ont acté la vente de la parcelle cadastrée E 570 à la 3CM. Cette vente s'inscrit dans le projet de création d'un parking de co-voiturage au niveau de la sortie n°6 de l'A42 située à Balan. Il précise que cette cession permettra à la 3CM d'avoir la maîtrise foncière de cet aménagement.

La délibération n°2020-10-06 a acté cette cession au prix de 1 € le mètre carré. Au vu, de l'intérêt général porté par ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder cette parcelle, d'une superficie de 1 046 m², au prix de 1 euro symbolique pour la surface totale et non au mètre carré.

Vincent Maillet demande à Monsieur le Maire qui aura la charge de l'entretien de cet aménagement. Monsieur le Maire précise que c'est la 3CM qui aura la gestion du site.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

ANNULE la délibération n° 2020-10-06 ;

ACCEPTE la vente à la 3CM de la parcelle cadastrée E 570 d'une superficie de 1 046 m² au prix de 1 euro pour la totalité de la parcelle.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

2- Projet d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) sur la commune de Villette d'Anthon (Isère) : Avis de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier relatif au projet d'élaboration d'un RLP sur la commune de Villette d'Anthon a été mis à disposition des membres du conseil municipal pour prise de connaissance avant la séance du conseil municipal de ce jour.

Il indique que la municipalité est consultée au titre des personnes publiques et que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du dossier (17/04/2021) pour émettre un avis.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable sur le projet de RLP de la commune de Villette d'Anthon.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur GINDRE Bruno, Maire de la commune de Villette d'Anthon.

3- Subvention exceptionnelle - ONACVG.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la situation sanitaire actuelle n'a pas permis de célébrer le 8 mai comme il était coutume de le faire.

La collecte organisée habituellement lors de cette cérémonie au bénéfice de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) soit la vente des Bleuets de France n'a pas eu lieu.

Il propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€ à l'ONACVG afin de continuer à soutenir cette œuvre caritative.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ de verser la somme de 100 euros à l'ONACVG,

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au versement.

4- Subvention d'exploitation - Les P'tits mat 'Ain du RAM.

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la convention de financement du Relai d'Assistants Maternels de Balan-Béligneux-Bressolles.

Il précise, qu'en plus de la mise à disposition d'un local, la municipalité s'est engagée à verser une participation financière qui prend en compte le temps proportionnel des permanences d'information et le temps fixe imparti des activités dans chaque commune. Cette participation doit-être versée semestriellement.

Il est donc nécessaire de voter l'attribution de cette subvention à destination du RAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE la somme de 6 400 € à l'association Les P'tits mat 'Ain du RAM,

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder aux versements.

5- Subvention au titre du Contrat temps Plein - les Lômes.

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'enveloppe globale prévue lors du vote du budget pour le versement des subventions 2021.

Il rappelle le statut particulier de l'association 'Les Lômes' qui rend un service d'utilité publique et avec laquelle nous avons des engagements financiers incompressibles.


Il propose d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre du Contrat Temps Libre (3^{ème} trimestre 2021).


Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,


VALIDÉ l'attribution de la subvention comme détaillée ci-dessus à l'association 'Les Lômes'.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Questions diverses

 Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service administratif. Malvina DUHAMEL a pris ses fonctions lundi 31 mai 2021 au poste d'agent administratif polyvalent en charge de l'accueil. Ne s'agissant pas agent titulaire de la fonction publique malgré une expérience notable dans les mairies, celle-ci a signé un contrat à durée déterminée de 6 mois avec la municipalité. Ce contrat doit mener à une stagiairisation puis une titularisation.

 Monsieur le Maire informe les élus que la municipalité est à la recherche d'un contractuel pour la période juin, juillet et août afin de venir en renfort au service technique 'espaces verts'. Il y a actuellement 2 agents en poste sur 3.

 Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du dossier relatif à la maison des associations. Des diagnostics vont être effectués ainsi qu'un relevé des cotes. À ce jour, plusieurs praticiens sont intéressés par ce projet (kinésithérapeute, orthophoniste, infirmières, dentistes ...). Les pré-études seront transmises fin juin.

🚧 Monsieur le maire informe les élus qu'il va être nécessaire de mener un travail de réflexion sur le thème des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives au PLU de la commune. Il n'est plus possible de procéder à des modifications du PLU, en revanche, il est possible d'établir des OAP afin d'arrêter les futurs projets communaux.

🚧 François FERRETTI fait un point sur la situation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il explique qu'il devient essentiel de mettre à jour le PCS qui date de 2011. Il informe les élus qu'une rencontre a eu lieu entre, lui, Monsieur le Maire et l'association 'Entente entre les Générations pour l'Emploi et l'Entreprise'. Cette association propose un accompagnement dans la rédaction du PCS. Un devis a été proposé, la prestation s'élève à 3170 €. Monsieur le Maire informe les élus que cette proposition a été retenue et la procédure devrait durer 1 an.

🚧 Monsieur le Maire procède à un état des lieux des demandes de subventions en cours.

🚧 Monsieur le Maire procède à un ajustement du planning de tenue des bureaux de vote.

🚧 C. VILLARDIER demande à l'exécutif s'il est possible de faire en sorte que les sentiers des Lônes soient à nouveau entretenus. Monsieur le Maire transmet à la 3CM.

🚧 J. MEAN trouve que l'extinction de l'éclairage public début trop tôt (23h). Monsieur le Maire l'informe que cet arbitrage a déjà eu lieu et a été validé.

🚧 V. DOCK informe les élus qu'une commission cantine a été créée afin d'obtenir des menus plus équilibrés et adaptés aux enfants. Cette commission se compose d'un représentant de la Mairie, Mme NESTEROVITCH, de représentants des parents d'élèves, du cuisinier et du Directeur de la MFR de Balan.

🚧 J-M Halet demande des informations quant au groupe de gens du voyage qui s'était installé à Balan puis dans l'aire d'accueil de grand passage et qui se sont déplacés à La Boisse (installation illicite). Monsieur le Maire informe les élus que l'installation sur l'aire de grand passage est limitée dans le temps. Ce groupe avait été informé de cela mais n'avait rien prévu. Il précise que des tranchées vont être réalisées à la charge de la mairie pour bloquer l'accès à ces parcelles.

🚧 F. FERRETTI informe les conseillers municipaux qu'il n'y aura pas de feux d'artifice cette année. La décision a été prise après concertation avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Balan.

🚧 V. DOCK informe les conseillers municipaux que le magazine 'Infos Balan' paraîtra en Septembre. Ils sont invités à transmettre leurs idées d'article même dans le cas où ils ne feraient pas partie de la commission communication ;

🚧 V. DOCK informe que les conseils d'école sont toujours organisés en comité restreint, elle s'y rend donc seule. Dès que la situation sera revenue à la normale, elle fera de nouveau appel aux élus de la commission scolaire pour l'accompagner.

🚧 Monsieur le Maire informe les élus que la gérante du salon de coiffure 'On Hair' a trouvé un acquéreur pour son fonds de commerce. Dossier en cours.

🚧 Monsieur le Maire établit un planning relatif aux entrées et sorties des écoles pour pallier à l'absence de Monsieur Patrick DUCARRE, policier municipal.

🚧 C. FRANGIONE fait un bilan de la rencontre organisée le 31 mai 2021 pour informer les riverains du projet Appart'hôtel. 15 invitations ont été distribuées, 2 personnes (un couple) étaient présentes. Pas de remarques particulières.

🚧 S. PONTHEU demande des informations quant aux tarifs de l'eau sur Balan. De nombreux habitants de la Côtière se plaignent sur les réseaux sociaux d'une forte augmentation de leur facture d'eau. Monsieur le maire l'informe que bien que la compétence 'eau potable' ait été transférée à la 3CM et le marché de délégation de service public obtenu par la société SOGEDO. La commune de Balan est toujours gérée par la Lyonnaise des Eaux, le marché de délégation de service public conclu avec cette société court jusqu'en 2024.

🚧 M. TROSSELY signale un problème de stationnement des campings car sur le chemin bordant le théâtre de verdure. Monsieur le Maire répond que la quille va être remise en place afin de bloquer l'accès.

🚧 S. BUSSY signale qu'une parcelle a besoin d'être élaguée, rue de la Tuilière. Monsieur le Maire fait le nécessaire auprès du service technique.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 6 juillet 2021.

Une présentation du projet de territoire sera effectuée par la 3CM à l'ouverture de cette séance. Après échange, les élus souhaitent que celle-ci ait lieu à la 3CM qui dispose d'une salle mieux adaptée. Monsieur le Maire en prend acte et se rapproche de la 3CM.

La séance est levée à 22h30.